

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

-  Limite de zone
-  Bâtiment exceptionnel
-  Ensemble urbain cohérent
-  Espace planté à créer ou conserver
-  Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  Emplacement réservé
-  Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
-  Clôtures soumises à dispositions particulières
-  Cortège végétal à préserver
-  Marge de reculement
-  Reculement lisière ou massif
-  Ligne de construction
-  Alignement d'arbres à conserver ou à créer



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNES DE BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHAIN ET SCHIRRHOFFEN



REGLEMENT GRAPHIQUE Plan de zonage n°10 Echelle 1/5000^{ème}

- 16/03/2017 Approbation
- 21/11/2017 Mise à jour n° 1
- 13/09/2018 Modification simplifiée n°1
- 13/09/2018 Modification simplifiée n°2
- 24/10/2018 Mise à jour n° 2
- 23/04/2019 Mise à jour n° 3
- 10/09/2020 Modification n°1
- 09/09/2021 Modification n°2

MODIFICATION N° 3
DOSSIER APPROUVE

Par délibération
du conseil communautaire du 9 novembre 2023

À Haguenau
Le 9 novembre 2023

Le Vice-Président
Jean-Lucien NETZER

